



CSV-EUROPAABGEORDNETE

GEORGES BACH



Im Laufe des letzten Jahres, war ich Mitglied folgender parlamentarischer Ausschüsse und Delegationen:

PARLAMENTARISCHE AUSSCHÜSSE

Vollständiges Mitglied :

- Ausschuss für Verkehr und Fremdenverkehr

Stellvertretendes Mitglied :

- Ausschuss für Beschäftigung und soziale Angelegenheiten

DELEGATIONEN

Vollständiges Mitglied :

- Delegation für die Beziehungen zur Schweiz und zu Norwegen, im Gemischten Parlamentarischen Ausschuss EU-Island und im Gemischten Parlamentarischen Ausschuss Europäischer Wirtschaftsraum

Stellvertretendes Mitglied :

- Delegation des «EU-Türkei» Ausschusses

AUSSCHUSS FÜR TRANSPORT UND TOURISMUS

Im Transport und Tourismusausschuss lagen 2013 meine besonderen Prioritäten bei zwei Dossiers: die Revision der Flugpassagierrechte und das Vierte Eisenbahnpaket.

Als Berichterstatter für die Überarbeitung der Rechte von Flugpassagieren habe ich mich sehr intensiv dafür eingesetzt, dass die Grauzonen und Unklarheiten in der bestehenden Gesetzeslage behoben werden. Passagiere sollen klare und verständliche Rechte haben, welche sie im Falle von langen Verspätungen, annullierten Flügen oder

beschädigtem Gepäck ohne größeren Aufwand einklagen können. So konnten wir im Parlament zahlreiche Verbesserungen erreichen, wie zum Beispiel einen Anspruch auf Entschädigung ab 3 Stunden Verspätung bei der Ankunft am Endziel, eine klare und eingeschränkte Definition von «außergewöhnlichen Umständen» um zu vermeiden, dass die Airlines diesen Vorwand benutzen, um keine Entschädigungen zu zahlen, eine bessere Information von Passagieren über ihre Rechte während allen Stadien der Reise, usw. Wir haben uns auch mit den Problemen von beschädigtem oder verlorenem Gepäck und Regeln für die Mitnahme von Handgepäck beschäftigt und einige Fortschritte erzielt.

Beim Vierten Eisenbahnpaket handelt es sich um ein sehr komplexes und umfangreiches Dossier, welches sechs verschiedene legislative Texte betrifft. Trotzdem haben wir Ende 2013 hier eine erste Einigung im Parlament erreicht. Ich habe mich besonders in den technischen Berichten eingebracht und insbesondere bei der Frage der Eisenbahnsicherheit mitgearbeitet. Die technische Interoperabilität und die damit einhergehende Kompetenzen der Europäischen Eisenbahngesellschaft waren weitere Schwerpunkte. Auch bei den politischen Fragen zu der Marktöffnung des nationalen Personenverkehrs und der öffentlichen Ausschreibungen konnte ich einige Akzente setzen.

Weitere Dossiers im Transportbereich waren auch noch die Begrenzung der Flugzeiten von Piloten und Kabinenpersonal, der Einsatz von längeren und schwereren LKWs auf Europas Straßen und die Einführung von digitalen Tachygraphen für eine bessere Überprüfung der Lenk- und Ruhezeiten der Lastkraftwagenfahrer. Wir haben außerdem eine Einigung bei einer europaweiten Harmonisierung der technischen Kontrollen von Fahrzeugen erreicht.

Straßenverkehrssicherheit liegt mir auch ganz besonders am Herzen, hier habe ich als Redner an verschiedenen Veranstaltungen teilgenommen, zuletzt bei der Vorstellung des DEKRA Berichtes zur Straßenverkehrssicherheit im November 2013.

AUSSCHUSS FÜR BESCHÄFTIGUNG UND SOZIALE ANGELEGENHEITEN (EMPL)

Im Sozial- und Beschäftigungsausschuss war 2013 eines der wichtigsten Dossiers die Entsenderichtlinie von Arbeitnehmern im Rahmen der Erbringung von Dienstleistungen und der Entwicklung des Binnenmarkts. Die Richtlinie dient dazu, die bereits bestehende Entsenderichtlinie 96/71/EC besser umzusetzen. Ich habe mich für eine offene Liste der Kontrollmaßnahmen ausgesprochen, sowie dafür, dass Mitgliedstaaten dazu verpflichtet werden, ein System der Subunternehmerhaftung einzuführen. Beide Elemente sind von großer Wichtigkeit, um Arbeitnehmerrechte EU-weit zu stärken und sind im Sinne der luxemburgischen Wirtschaft. Ich bin zufrieden, dass das Parlament, ausgehend von grundlegend verschiedenen Ansichtsweisen, eine Mehrheit in diesem Sinne gefunden hat.

Ich war Schattenberichtersteller für den Bericht über Öko-Innovation, der neue Wege für Arbeitsplätze und Wachstum durch Umweltpolitik aufweist. In diesem Sektor muss meines Erachtens deutlich mehr in die Forschung investiert werden und der Zugang zu beruflicher Bildung und Qualifikation muss vereinfacht werden.

Des Weiteren, war ich Schattenberichtersteller für den Bericht über die Luftfahrtaußenpolitik der EU. Ich bin der Überzeugung, dass in dieser Branche ein großes Wachstumspotenzial besteht, wenn Europa heute die nötigen Investitionen in die Flughafeninfrastrukturen tätigt. Die Luftfahrtaußenpolitik der EU muss dem Druck der internationalen Konkurrenz, besonders im Hinblick auf die schnelle Entwicklung des asiatisch-pazifischen Raums, standhalten. Folglich, ist eine einheitliche Luftfahrtaußenpolitik für die EU unumgänglich.

In gleicher Funktion habe ich die Verordnung für Hafendienste und für die finanzielle Transparenz der Häfen betreut, bei der es sich um den 3ten Versuch der Kommission handelt eine Liberalisierung der Hafendienstleistungen vorzunehmen. Da auf EU-Ebene ein Ausschuss für den sektoralen sozialen Dialog für die Häfen eingerichtet wurde, lag mein Fokus bei der Wahrung der Ansprüche der Arbeitnehmer und ihrer sozialen Rechte.

2013 war besonders durch die Verhandlungen des Mehrjährigen Finanzrahmens 2014-2020 geprägt. Im EMPL-Ausschuss haben wir dazu die Verordnung des Europäischen Sozialfonds (ESF) verhandelt. Diese haben sich äußerst schwierig gestaltet, da der Rat für eine Herabsetzung des Budgets war. In der Hauptsache ging es darum 25% des Kohäsionsfonds für das Budget des ESF zu erzielen, am Ende mussten wir uns mit 23% begnügen. Wir konnten sicherstellen, dass 20% des ESF gegen die Armutbekämpfung durch Arbeitsintegration eingesetzt werden, sowie 3 Milliarden Euro für die Bekämpfung von Jugendarbeitslosigkeit.

Der Hilfsfonds für die am stärksten von Armut betroffenen Personen konnte für den Zeitraum 2014-2020 beibehalten werden mit 3,5 Milliarden Euro, die gleiche Summe wie 2007-2013, was ein großer Erfolg war. Dieser Hilfsfond ersetzt das Programm für die Abgabe von Nahrungsmitteln.

Der Europäische Fond für die Anpassung an die Globalisierung unterstützt die Wiedereingliederung europäischer Arbeitnehmer in das Erwerbsleben, die aufgrund von Strukturveränderungen im Welthandelsgefüge arbeitslos geworden sind. Für den Zeitraum 2014-2020 konnte der Fond auf die Arbeiter, die selbständig sind oder Zeitverträge haben, erweitert werden, was besonders jungen Menschen zugutekommt.

Unter anderem habe ich mich aktiv an folgenden Dossiers beteiligt: Der Bericht über wirksame Kontrollen am Arbeitsplatz als Strategie zur Verbesserung der Arbeitsbedingungen in Europa, der Bericht über sozialen Schutz für alle, einschließlich der Selbstständigen, der Bericht über die Bedingungen für die Einreise und den Aufenthalt von Drittstaatsangehörigen im Rahmen einer konzerninternen Entsendung, der Bericht für beschäftigungspolitische Maßnahmen der Mitgliedstaaten zum Untersuchungsbericht über die Rolle und die Tätigkeiten der Troika in Bezug auf Programmländer des Euro-Währungsgebiets.

KONTAKT

Büro in Brüssel:
Europaparlament
Bât. Altiero Spinelli
12 E 107
60, rue Wiertz
B-1047 Bruxelles
Tel.: +32 2 28 45113
Fax : +32 2 28 49113

Büro in Straßburg:
Europaparlament
Bât. Louise Weiss T09 093
1, avenue du Président
Robert Schuman
CS 91024
F-67070 Strasbourg
Tel.: +33 3 881 75113
Fax: +33 3 881 79113

georges.bach@europarl.europa.eu

FRANK ENGEL

Au cours de l'année écoulée, j'ai fait partie des commissions parlementaires et délégations interparlementaires suivantes :

COMMISSIONS PARLEMENTAIRES

Membre effectif :

- Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE)

Membre suppléant :

- Commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs (IMCO)
- Commission spéciale contre la criminalité organisée, corruption et blanchiment de capitaux (CRIM)

DÉLÉGATIONS

Membre effectif :

- Délégation à l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE
- Délégation pour les relations avec le parlement panafricain
- Délégation à la commission parlementaire mixte UE-ancienne République yougoslave de Macédoine (depuis janvier 2014)

Membre suppléant :

- Délégation pour les relations avec la péninsule coréenne
- Délégation pour les relations avec l'Iran (depuis janvier 2014)

En tant que Chef de la délégation luxembourgeoise au sein du PPE, je fais aussi partie de la présidence élargie, ainsi que du bureau du groupe du PPE.

COMMISSION DES LIBERTÉS CIVILES, DE LA JUSTICE ET DES AFFAIRES INTÉRIEURES (LIBE)

Nommé en 2012 rapporteur du PPE sur la problématique de la compatibilité de certains éléments de la nouvelle Constitution hongroise ainsi que de dispositions de la législation secondaire nouvellement en vigueur dans ce pays avec les normes juridiques européennes, j'ai été appelé à articuler la position du groupe PPE tant au cours de réunions de la commission qu'en séance plénière au cours de l'année 2013.

Au cours de l'année 2013, j'ai également suivi de près les débats et travaux relatifs aux nouvelles propositions de la Commission européenne concernant la protection des données personnelles.

Enfin, en tant que rapporteur du PPE sur la directive relative à la prévention de l'utilisation des systèmes financiers aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme COM (2013)0045, je suis, en ce début d'année, pleinement engagé dans la négociation finale des compromis portant notamment sur les questions épineuses des registres centraux pour tout bénéficiaire effectif, des registres pour les personnes exposées politiquement ainsi que de l'inclusion des jeux de hasard dans ce dispositif.



FACEBOOK
[facebook.com/
FrankEngel.eu](https://www.facebook.com/FrankEngel.eu)
INTERNET
<http://frankengel.lu>

Dans le cadre des travaux de la Commission LIBE, j'ai aussi eu l'opportunité de présider une délégation parlementaire en Bulgarie dont le but fut de s'informer sur les conditions d'accueil et d'hébergement des réfugiés syriens.

COMMISSION DU MARCHÉ INTÉRIEUR ET DE LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS (IMCO)

Au sein de cette commission, mes travaux en tant que Rapporteur du PPE sur la «Directive sur la passation des marchés» COM(2011)896 et la «Directive sur la Passation de marchés dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des services postaux» COM(2011) 895 se sont accomplis par le vote en plénière en janvier 2014.

Après plus de 2 ans de négociations, l'accord trouvé est un grand succès et permet, après la transposition par les États-membres, d'améliorer la dépense publique dans les États-membres. En termes d'attribution de contrats, les acheteurs sont incités de choisir l'offre économiquement la plus avantageuse et non la moins-disante. Le texte clarifie également la possibilité d'intégrer des considérations sociales et environnementales dans l'achat public. Les acheteurs peuvent désormais exiger que les produits et services portent des labels spécifiques certifiant qu'ils présentent certaines qualités environnementales ou sociales.

L'accès des PME aux marchés publics sera facilité en allégeant les charges pesant sur les entreprises liées à la participation à un marché public.

COMMISSION SPÉCIALE CONTRE LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE, CORRUPTION ET BLANCHIMENT DE CAPITAUX (CRIM)

La commission spéciale sur la criminalité organisée, la corruption et le blanchiment de capitaux (CRIM) a été mise en place en avril 2012 et avait pour mission d'étudier et d'analyser les phénomènes criminels, ainsi que d'élaborer un plan organique et structuré de lutte contre la criminalité organisée au niveau de l'Union européenne.

Son rapport final a été adopté pendant la session plénière en octobre 2013 et inclut une liste de recommandations pour élaborer un plan d'action européen de lutte contre la criminalité organisée, la corruption et le blanchiment de capitaux.

DÉLÉGATION À L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE PARITAIRE ACP-UE

En tant que membre de cette délégation, j'ai été nommé Rapporteur du PPE pour le Rapport sur «Les accords de partenariat économique (APE)» entre l'Union européenne et les

membres du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP).

Ce rapport traite des étapes suivantes à prendre dans les APE et souligne que la conclusion et la bonne application de tels accords devrait contribuer au développement durable des États ACP. Il donne des recommandations pour que les APE aident à renforcer la conversion des États ACP en économies autosuffisantes.

En décembre 2013 j'ai participé à la mission d'observation électorale pour le second tour de l'élection présidentielle et de législatives au Madagascar.

AUTRES ACTIVITÉS PARLEMENTAIRES

Dans le but de pouvoir évaluer toute l'envergure de la situation en Grèce, j'ai effectué plusieurs missions dans le pays ensemble avec les responsables de Nea Demokratia, parti membre grec du PPE. De plus, j'ai participé à des événements organisés par des membres du Nea Demokratia traitant de sujets à l'ordre de jour de la présidence grecque du Conseil de l'Union européenne pendant le premier semestre de l'année 2014.

Pendant les sessions plénières, comme tous les collègues parlementaires européens du Luxembourg, j'ai pu accueillir nombre de groupes de visiteurs à Strasbourg et Bruxelles pour faire découvrir aux intéressés la vie d'un député européen, visiter les lieux du Parlement européen et discuter avec les groupes sur la politique européenne et nationale.

CONTACT

Bureau à Bruxelles:
Parlement européen
Bât. Altiero Spinelli
12 E 153
60, rue Wiertz
B-1047 Bruxelles
Tél.: +32 2 28 45 162
Fax: +32 2 28 49 162

Bureau à Strasbourg:
Parlement européen
Bât. Louise Weiss T09 091
1, avenue du Président
Robert Schuman
CS 91024
F-67070 Strasbourg
Tél.: +33 3881 75 162
Fax: +33 3881 79 162

E-mail: frank.engel@europarl.europa.eu

ASTRID LULLING

Au cours de l'année écoulée, j'ai fait partie des commissions parlementaires et délégations suivantes :

COMMISSIONS PARLEMENTAIRES

Membre effectif :

- Commission des affaires économiques et monétaires (ECON)
- Commission des droits de la femme et de l'égalité des genres (FEMM)

Membre suppléant :

- Commission de l'agriculture et du développement rural (AGRI)

DÉLÉGATIONS

Membre effectif :

- Délégation pour les relations avec les pays d'Amérique centrale
- Délégation à l'Assemblée parlementaire euro-latino-américaine

Membre suppléant :

- Délégation pour les relations avec les pays de l'Asie du Sud-Est et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE)

Je suis également Questeur et seul Membre luxembourgeois du Bureau du Parlement européen.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET MONÉTAIRES : UNION BANCAIRE ET FISCALITÉ

Les travaux de la Commission des affaires économiques et monétaires sont restés fortement marqués par les effets de la crise économique et financière déclenchée en 2007. L'Union européenne a élaboré des réponses structurelles face aux nouveaux défis. La longueur du processus décisionnel et la complexité des dossiers ont toutefois donné l'impression d'une mise en place très lente des mécanismes nécessaires.

L'union bancaire a connu une avancée décisive en 2013 avec le vote du système de supervision en Europe. J'ai fait partie de ceux qui ont fortement milité pour l'attribution de la fonction de superviseur unique à la banque centrale européenne, étant donné que cette dernière a parfaitement

rempli son rôle pendant la tempête financière, ce qu'on ne peut affirmer pour d'autres institutions. Malgré de lourdes résistances, les éléments essentiels du système ont été maintenus. Il faut toutefois savoir que pour le Luxembourg la perte de souveraineté en matière de supervision doit s'accompagner de gains substantiels avec la mise en place d'un mécanisme de résolution bancaire européen ainsi que d'un système de garantie des dépôts qui doit également être européen. En clair, l'union bancaire doit être équilibrée sur trois piliers. A l'heure actuelle, le Parlement européen et le Conseil se trouvent à des années lumière d'un accord en ce qui concerne la résolution bancaire. En effet, selon les vues des ministres, le mécanisme resterait d'orientation très nationale pour devenir européen que très progressivement. Ce schéma ne me paraît pas acceptable.

Bien que la commission ECON ne soit pas co-législatrice en matière de fiscalité, les sujets fiscaux ont aussi occupé une grande part des travaux parlementaires avec la taxe sur les transactions financières et l'échange automatique d'informations en matière de revenus des capitaux.

Sur la taxe sur les transactions financières, le Parlement s'est exprimé à trois reprises, la première fois sur base de la proposition initiale de la Commission, la deuxième fois sur l'autorisation de recourir à la procédure de la coopération renforcée et la troisième fois sur la proposition nouvelle de la Commission. J'ai été nommée rapporteur fictif de mon groupe lors de l'autorisation de recourir à la coopération renforcée qui doit expressément être approuvée par le Parlement européen. Les craintes que j'ai exprimées lors de la procédure, à savoir que la coopération renforcée ne devait toucher que les Etats qui expriment leur volonté d'aller de l'avant, ont malheureusement été confirmées. La Commission continue à proposer un système qui revient en réalité à faire payer la taxe dans les 28 Etats membres. De plus, la pénalisation des fonds d'investissement par « l'effet cascade » aurait des conséquences désastreuses sur l'industrie des fonds à Luxembourg et en Europe. A l'heure actuelle, le dossier est bloqué, suite notamment à l'avis juridique du Conseil, qui reprend à son compte cette argumentation.

En matière d'échange d'information sur les revenus des capitaux et autres, le Parlement européen s'est fait l'avocat d'un échange tous azimuts, sans égard aucun pour la protection des données ou de la vie privée. Tous les arguments



apportés pour contester le bien-fondé de cette nouvelle mode, aussi légitimes ou prouvées soient-ils, se heurtent au mur du « politiquement correct. » Malgré toutes mes tentatives, il ne m'a pas été possible de faire adopter des points de vue plus nuancés.

Je tiens à remercier la représentation permanente auprès de l'Union européenne à Bruxelles pour leur excellente aide et collaboration. Mes contacts avec les organisations professionnelles de la place financière sont également excellents. Je regrette cependant que le Ministère des Finances se fasse parfois un peu tirer l'oreille pour engager un contact plus régulier.

COMMISSION DE L'AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL

La réforme de la Politique agricole commune, avec ses différents volets comme les paiements directs, le développement rural ou encore l'organisation commune des marchés, était sans aucun doute le paquet législatif le plus important de l'année car il s'agit de la première réforme de la PAC en codécision entre la Commission, le Conseil et le Parlement européen après le Traité de Lisbonne. Les trois institutions ont conclu un accord politique le 26 juin 2013 sur les lignes directrices de la réforme de la PAC. Parmi celles-ci se trouvent, grâce à un de mes amendements et surtout à cause de ma persévérance, un soutien supplémentaire aux jeunes agriculteurs dans le cadre du premier pilier de la PAC. Avec mes collègues du PPE, nous avons également plaidé pour une plus grande implication des organisations d'agriculteurs afin de renforcer leur position sur les marchés et face aux structures multinationales.

En tant que Présidente de l'Intergroupe Vin, j'ai pris avec mes collègues et les professionnels de la filière viti-vinicole de multiples initiatives pour revenir sur la libéralisation des droits de plantation, décidée en 2008. Au lieu des droits

de plantations, il y aura après 2015 un système d'autorisations de plantation qui garantira le maintien des vignobles de qualité dans toutes les régions et donc aussi les bases vitales de l'oenotourisme en Europe.

Afin de lutter contre le changement climatique, il est impératif de réduire les émissions des gaz à effet de serre. Une revendication des Verts et des lobbies verts était de remplacer les énergies fossiles en partie par des biocarburants. Maintenant que les investissements dans ce sens ont été faits, les mêmes organisations et députés revendiquent de réduire à trop court terme la production de biocarburants. Je me suis opposée à ce comportement politique irresponsable qui aurait causé une multitude de faillites et encore davantage de chômage.

En ce qui concerne l'apiculture, je me suis particulièrement engagée pour combattre le phénomène appelé «Syndrome d'effondrement des colonies d'abeilles» (colony collapse disorder) qui s'amplifie d'année en année. Il en découle qu'il manque 2/3 des colonies d'abeilles dont l'Europe a besoin pour assurer la pollinisation indispensable au maintien de son agriculture. Cela représente un défaut de 13.4 millions de ruches - soit 7 milliards d'abeilles. J'ai demandé à la Commission européenne d'envisager une nouvelle approche orientée sur l'élevage d'essaims destiné à pallier à ces 13.4 millions de colonies manquantes en Europe parce qu'une pollinisation plus intensive augmente significativement la qualité et la productivité des récoltes. J'ai proposé e.a. la subvention pour l'installation de ruches dans les exploitations agricoles et le soutien financier des actions pour la reproduction d'essaims en lieu et place des subventions pour compenser des pertes de ruches et de productivité.

COMMISSION DES DROITS DE LA FEMME ET DE L'ÉGALITÉ DES GENRES – 2013

En 2013 deux dossiers ont dominé dans la commission FEMM.

Le rapport d'initiative de la socialiste portugaise Edite Estrela sur la santé et les droits sexuels et génésiques a suscité une importante discussion, non seulement au sein du Parlement européen, mais aussi entre les citoyens. Le grand problème de ce rapport était que l'Union européenne n'est pas compétente en ce qui concerne l'avortement et l'éducation (sexuelle). Heureusement mon groupe PPE a rédigé une résolution alternative, qui constate que l'Union européenne n'est pas compétente dans cette matière. Elle a été adoptée le 10 décembre 2013 à Strasbourg; le rapport n'existe donc plus. Ainsi, le PPE a démontré qu'il respecte le principe de la subsidiarité et les compétences des États membres.

Le deuxième dossier important était la proposition de directive sur l'Équilibre hommes-femmes parmi les administrateurs non exécutifs des sociétés cotées en bourse. J'ai voté contre le rapport du Parlement européen et aussi contre la proposition de la Commission européenne. J'avais cependant rédigé sur la base de 71 amendements une proposition alternative qui demande des actions positives dans toutes les entreprises afin d'assurer la promotion professionnelle de toutes les femmes à tous les niveaux dans la direction des entreprises et pas seulement de quelques milliers de femmes dans les 28 États membres et uniquement dans les sociétés cotées en bourse. Au Grand-Duché cela concerne-

rait au plus 5 à 6 entreprises, donc moins d'une trentaine de femmes. J'ai aussi une opposition de principe à une telle directive parce que je considère que l'UE n'a pas de compétences pour prescrire à des sociétés privées comment elles doivent choisir leurs dirigeants.

Malheureusement, la proposition de la Commission et le rapport du Parlement ont été votés en plénière, le 20 novembre 2013. Il reste à voir comment le Conseil de l'Union européenne traitera ce dossier, vu qu'il y a toujours une minorité de blocage à ce sujet.

QUESTEUR – BUREAU DU PARLEMENT EUROPÉEN

En tant que Questeur et seul Membre luxembourgeois du Bureau du Parlement européen je suis particulièrement contente que j'ai pu assister en septembre 2013 à la pose de la première pierre de l'élargissement et de la modernisation du bâtiment Konrad Adenauer, siège du secrétariat général du Parlement européen au Kirchberg. Je me bats depuis 2004 contre vents et marées au Bureau du Parlement européen pour que ce projet soit enfin réalisé. Il rassemblera les services du secrétariat général, actuellement dispersés à six endroits à et autour de Luxembourg et engendrera à terme des économies substantielles de loyer malgré son coût de +/- 450 millions d'Euros. Ce sera en plus le bâtiment le plus écologique de l'Europe sinon du monde.

Le gouvernement luxembourgeois, notamment le Ministre Wiseler et ses services, ont excellemment coopéré avec le Parlement européen pour sauver le projet.



CONTACT

Bureau à Bruxelles:
Parlement européen
Bât. Altiero Spinelli 12E102
60, rue Wiertz
B-1047 Bruxelles
Tél.: +32 2 28 45386
Fax: +32 2 28 49386

Bureau à Strasbourg:
Parlement européen
Bât. Louise Weiss T12015
1, avenue du Président
Robert Schuman
CS 91024
F-67070 Strasbourg
Tél.: +33 3 88 1 75386
Fax: +33 3 88 1 79386

E-mail: astrid.lulling@europarl.europa.eu